



EXTRAIT

du Registre des délibérations du
Conseil Municipal

SEANCE DU 15 JUILLET 2020

Formalités de publicité effectuées le :

Service Finances
Délibération n° 44

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'an deux-mille vingt et le 15 juillet à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAILLON, convoqué le 8 juillet 2020 par M. Gérard DAUDET, Maire en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers : • en exercice : 35 • présents : 34 • procurations : 1 • Absents : 0

PRESENTS :

AMOROS Elisabeth, ATTARD Alain, AUZANOT Bénédicte, BASSANELLI Magali, BLANC Jean-Baptiste, BLANCHET Fabienne, BOURSE Etienne, CARLIER Roland, CLEMENT Marie-Hélène, COURTECUISSÉ Patrick, DAUDET Gérard, DAUPHIN Mathilde, DECHER Martine, DE LA TOCNAYE Thibaut, DOCHE Gilles, DU PORT DE PONCHARRA Maria-Térésa, FARAVEL-GENESTON Nathalie, GRAND Joëlle, GROS Marion, JUSTINESY Gérard, LEONARD Christian, LIBERATO Fabrice, NEGRE Lionel, PAIGNON Laurence, PALACIO Céline, PEROTTI Marie-Claude, PEYRARD Jean-Pierre, PIERI Julia, PONTET Annie, RIVET Jean-Philippe, ROCHE David, ROUX Isabelle, SELLES Jean-Michel, VOURET Eric.

PROCURATIONS :

DERRIVE Eric donne procuration à BLANC Jean-Baptiste

ABSENTS :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marion GROS est désignée secrétaire de séance.

Jean-Michel SELLES, adjoint au maire, chargé des finances et de la commande publique, expose :

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du Budget Principal dont les résultats de clôture s'établissent, au vu du document budgétaire ci-joint, à :

- Section Investissement : - 3 020 604,10 € (hors restes à réaliser de l'année)
- Section Fonctionnement : + 3 710 812,32 €

Ces résultats sont conformes à ceux établis par le comptable public au vu du compte de gestion 2019.

Les crédits d'investissement engagés mais non réalisés par la commune en 2019 sont de 2 783 522,62 € en dépenses et de 2 309 100,00 € en recettes, traduisant un solde de restes à réaliser de - 474 422,62 €.

En conséquence, le résultat de la section d'investissement 2019 après report de ces crédits se traduit par un déficit de - 3 495 026,72 €.

Le résultat global 2019 du budget principal, toutes sections confondues, s'établit donc à 215 785,60 €.

Vu l'instruction comptable M14,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 du budget principal,
- **D'APPROUVER** les restes à réaliser 2019 pour un montant de 2 783 522,62 € en dépenses et 2 309 100 € en recettes

Monsieur le Maire quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote et passe la présidence du conseil à Jean-Baptiste BLANC, premier adjoint.

Le conseil municipal adopte la question à la majorité avec six voix contre (Mesdames Bénédicte AUZANOT, Maria-Térésa DU PORT DE PONCHARRA, Annie PONTET et Messieurs Etienne BOURSE, Thibaut DE LA TOCNAYE et Jean-Pierre PEYRARD)

Ainsi délibéré,

A Cavaillon, le 17 juillet 2020



Le Maire,

Gérard DAUDET

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1
- compte administratif 2019

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.